

CIBLE

Grâce !

Au chef de l'État, nous demandons la grâce pour José Bové. Nous ne partageons pas toutes ses idées, nous ne participons pas à tous ses combats, mais il ne s'agit pas en l'occurrence de solidarité militante.

Un syndicaliste paysan est en prison. Les juges lui ont appliqué la loi pour un délit qu'il avait commis. Justice n'est pas faite, cependant. Aucun dirigeant de la FNSEA n'a été poursuivi pour les actions délictueuses, et parfois fort coûteuses, auxquelles il avait participé. Seul l'animateur de la Confédération paysanne a été frappé, avec une grande rigueur. Deux poids, deux mesures.

La raison de l'État est pleinement raisonnable lorsqu'elle opère dans le souci éminent de la justice qui se manifeste par le droit de grâce – transmis comme chacun sait de la monarchie royale au président de la République. L'extrême gauche attribuera à la nécessaire mobilisation populaire la libération de José Bové, parce qu'elle ne peut admettre le bon exercice de la souveraineté politique. Ce qui ne change rien à l'affaire : c'est en vertu d'un droit historique que le chef de l'État est appelé, en ultime recours, à rendre justice.

MONARCHIE

Balayer les idées reçues

Syndicats

**Le jeu des
complices**

p. 4

Diplomatie

**Le poids de
la France**

p. 5

Mettez vos capotes conceptuelles !

L'été est favorable aux exercices qui favorisent la santé et la belle apparence, mais une baisse de la vigilance intellectuelle peut provoquer de graves contaminations idéologiques.

Pour vous prémunir, suivez les conseils de tantine Fernoy !

De ma fenêtre, en ce samedi 27 juin, je regarde passer le cortège de la défunte *Gay Pride* transformée en « Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans ». Parlons français, nom de nom, pour mieux virer au communautarisme américain ! C'est en maugréant cette remarque sommaire que je vois tout à coup apparaître un énorme camion peint en noir sur lequel est écrit : Capote = Vie.

Le slogan atteint comme un éclair mes méninges assoupis, et les enfièvre.

Certes, me dis-je, mais la vie de l'esprit ! N'a-t-elle pas besoin de préservatif lorsque, l'été venu, la pensée part à l'aventure ou au contraire prend ses aises, et perd en vigilance ce qu'elle gagne en gambades lascives ?

Songeant à mes lecteurs, privés de potion roborative et vaccinatoire pendant deux mois, l'angoisse me saisit. J'ai beau me dire que les abonnés de *Royaliste* sont prudents, avertis et ne regardent jamais

Daniel Bilalian sans mettre des lunettes roses, j'ai beau me dire qu'ils se contentent de parcourir le Grand Quotidien Vespéral des Marchés d'un derrière distrait, je crains que, sûrs d'eux-mêmes, ils n'en viennent à jouer avec le feu ou s'abandonnent dans les bras de Morphée sans prendre de précautions.

Attention, chers amis ! S'endormir devant la télévision pendant une émission d'Arlette Chabot (1) peut entraîner une absorption de billevesées, d'autant plus dangereuses qu'elles pénètrent immédiatement dans l'inconscient. Les relevés effectués par notre institut de déconométrie sont des plus alarmants : un François Hollande, par exemple, ne s'est jamais remis.

Il est tout aussi imprudent d'écouter les informations à la radio pendant qu'on est au volant : l'irritabilité qui en résulte peut provoquer des accidents. De même, un passager qui lirait à haute voix un éditorial de *L'Express* ou du *Point* devrait être immédiate-

ment débarqué et signalé au clownissariat le plus proche.

Je ne peux prévoir toutes les tentations, tous les abandons qui peuvent provoquer des hallucinations (« la croissance repart »), les délires paranoïaques (« l'inflation menace ») les dépressions nerveuses (« je suis un imbécile, c'est la droite qui a raison sur les retraites ») mais je suis fier de vous offrir, amis lecteurs, quatre capotes conceptuelles :

La première est rose comme un éléphant aperçu par un ivrogne après une soirée au club Madelin : les « stabilisateurs automatiques » qu'on célèbre ces temps-ci sont un fantasme dont les effets pervers ont été dénoncés par des générations d'économistes.

La deuxième est dorée comme un euro : souvenez-vous qu'une monnaie forte est une calamité pour le commerce extérieur.

La troisième est totalement transparente : demander aux consommateurs d'avoir confiance n'a aucun sens car la

confiance ne se décrète pas. Pour que la consommation globale d'une collectivité assure une relance de l'activité, il faut augmenter massivement les salaires.

La quatrième est fine comme l'humour de Margaret Thatcher : la Réforme dont on nous rebat les oreilles est toujours synonyme, dans la novlangue oligarchique, de recettes ultra-libérales.

Si vous n'avez pas appliqué le principe de précaution et si vous ressentez les premiers symptômes d'une atteinte ultra-libérale, précipitez-vous dans une pharma-librairie locale pour y absorber un exemplaire entier du *Monde diplomatique* (pour les poussées de Réformisme). Un état dépressif sera efficacement combattu par une participation active aux manifestations des Intermittents du spectacle. Tout risque de démence sénile est écarté par la relecture des ouvrages de René Passet et de Jacques Sapir. La plupart des indispositions passagères sont guéries par une dose d'Attac, qu'on peut prendre sur internet. Voyagez sans crainte en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Afrique : toutes les populations sont vaccinées contre le libéralisme.

Sur ce, bonnes vacances, et sortez couverts... d'exemplaires de *Royaliste* !

Sylvie FERNOY

(1) Cf. la critique de l'émission « Mots croisés » du lundi 23 juin sur France 2 : « Pourquoi est-il impossible de réformer la France ? » sur le site d'ACRIMED : http://acrimed.samizdat.net/article.php?id_article=1151

NB : pour acquérir plusieurs numéros de *Royaliste*, nous consulter...

royaliste 
BI-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

SOMMAIRE : p.2 : Mettez vos capotes conceptuelles ! - p.3 : Cynisme et démagogie - p.4 : Faux ennemis et vrais complices - p.5 : Le modérateur universel - p.6 : Les défis impossibles du roi Abdallah - p.7 : Le retour des rois - p.8/9 : Balayer les idées reçues - p.10 : Politique et tragédie - p.11 : La critique selon P. Boutang - p.12/13 : A la recherche des rois absolus - p.14 : La revenante - Révolutions dans la guerre - p.15 : Action royaliste - p. 12 : Editorial : ils détruisent la Constitution.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (46 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Cynisme et démagogie

En vue d'une réforme de la Constitution, le garde des Sceaux a présenté au conseil des ministres du 25 juin un projet de « charte de l'environnement » obligeant notamment les pouvoirs publics à « promouvoir le développement durable ». Il s'agit là d'une imposture.

Qu'un échec ait été prévu n'empêche pas qu'il soit désolant. Nous avons signalé (*Royaliste* n° 799) que les déclarations flamboyantes en faveur de l'environnement, faites par Jacques Chirac lors du *Sommet de la Terre* à Johannesburg, n'iraient sûrement pas au-delà de l'effet d'annonce. La politique générale du gouvernement, dans tous les domaines, va en effet totalement à l'encontre du souci de préservation du milieu.

La preuve en est faite désormais : par sa démission courageuse de la présidence du *Comité pour le Développement durable*, la veille de la « semaine » consacrée à ce sujet, Jacques Testart vient nous rappeler qu'ici comme presque partout le gouvernement alterne la démagogie et le cynisme. Des exemples ? Il n'en manque malheureusement pas : défense du profit comme seule pensée politique, budget pour l'environnement réduit à rien, démolition con-

certée de la recherche publique, maintien acharné d'une politique agricole commune d'un autre âge... la liste n'est pas limitative.

La lettre de Jacques Testart (*Libération* du 30 mai) mérite que l'on s'y arrête, car si elle décrit l'indifférence totale du gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement, elle montre aussi que la « tricherie » est internationale, et que ce sont toutes les décisions du sommet de Johannesburg qui ont été volontairement biaisées. Sa première analyse touche le concept même de développement durable : si les textes sont présentés de telle façon que l'on puisse croire à un développement « humaniste », même une lecture moyennement attentive montre très vite qu'il s'agit en fait d'un développement marchand. Ambiguïté des termes, permettant à des médias obéissants de faire passer sous une idée pas encore dévoyée (le beau mot de développement) un objectif complètement différent. « *Favorisons le développement du-*

nable » ne se traduit pas hélas par « *continuons à œuvrer pour le développement harmonieux d'une société et le bien-être de sa population, ce qui passe forcément par le maintien de son activité dans le souci du milieu dans lequel elle vit* », mais bien par « *le système libéral et la « marchandisation » de toutes les activités humaines vont se poursuivre, mais si on peut faire cela sans que l'environnement en souffre et du moment qu'il n'y a aucune contrainte, pourquoi pas ?* »

Contradiction absolue : une croissance infinie et sans frein ni règle, dans un milieu fini ne peut aboutir qu'au saccage puis à la destruction de ce milieu. Pour donner une image : on peut très bien vouloir continuer à produire, vendre et utiliser toujours plus de voitures tout en réduisant la contamination. Mais cela se traduit nécessairement par des efforts (financiers) importants en termes de dépollution, de construction de systèmes propres, de taxes sur les carburants, de recherche sur les énergies renouvelables, etc. Donc par un coût plus élevé. Donc par une entrave à la relation « développement = bénéfice ». Cette contradiction a fini par devenir si intolérable que le *Comité sur le Développement Durable* en a, durablement, perdu tout espoir.

La deuxième analyse de Jacques Testart est plus générale,

et concerne le fonctionnement des sociétés ultra-libérales, fondées sur la compétitivité. Ici aussi, le terme repose sur une image tricheuse : on assimile la compétition économique à la compétition sportive, en oubliant que cette dernière exalte la valeur du meilleur sans rendre nécessaire pour autant la mort du perdant - alors que la compétition économique a pour but d'éliminer, physiquement si besoin est, un concurrent/ennemi. Car les ressources du monde n'étant pas infinies, la victoire de l'un (donc sa croissance) exige la disparition de l'autre. Résultat : le nombre global de chômeurs ne changera pas, il va même sûrement augmenter, mais qu'importe puisqu'ils seront chez le voisin et non plus chez nous. Notre voisin étant aussi notre client, ses chômeurs sont d'une certaine façon les nôtres, et finalement le seul gagnant dans cette poursuite désespérée d'une « compétitivité » meurtrière sera l'actionnaire, qui aura récupéré ses dividendes et une partie de ceux du concurrent défunt. Quant à l'environnement, concept silencieux et non monnayable, il sera le grand perdant de l'histoire.

Triste, désolant, soit ! Mais surtout grave, car le temps est maintenant compté. On est loin du temps du *Club de Rome* qui, dans les années soixante, spéculait sur les effets prévisibles d'une société de consommation fondée sur le profit. Le risque était alors projeté dans le futur.

Mais ce futur, aujourd'hui nous y sommes. Et si l'on veut rendre les activités humaines suffisamment responsables pour que l'environnement dans lequel nous (sur)vivons puisse durer, il faut agir dans l'urgence. « *Demain il sera trop tard* » ne veut plus dire « *un jour il sera trop tard* », mais bien : **DEMAIN**, il sera trop tard.

Merci à Jacques Testart de nous le rappeler.

François VILLEMONTAIX

Cité

Une revue complément indispensable de *Royaliste*

Derniers numéros parus :

- n° 37/38 : La refondation sociale
- n° 39 : Écologie et politique
- n° 40 : Dossier François Perroux

Chaque numéro 7 € - Abonnement pour 4 n° : 24 €

Faux ennemis et vrais complices

« Il n'y aura ni vainqueur ni vaincu. » Ce jour-là, le 12 juin à Toulouse, devant un parterre de mutualistes rassemblé en congrès, le Président de la République a eu une parole prophétique.

Aucun des camps engagé dans la réforme des retraites ne peut, en effet, se vanter d'avoir complètement gagné ou perdu : ni le gouvernement, ni le patronat, ni les syndicats, ni les salariés.

Aucun vaincu, même si, tout compte fait, ce sont les salariés qui devront fournir le plus gros effort par un allongement de la durée de cotisation. En outre, la loi Fillon donnera au système de retraite par répartition quelques années de sursis, mais ne suffira pas à le préserver : à plus ou moins brève échéance, les cotisations devront augmenter et les pensions baisser.

Jean-Pierre Raffarin et François Fillon ont bien joué. Ils ont su amener les organisations syndicales sur le terrain qui était le plus favorable au gouvernement, leur imposer le calendrier, accentuer la division des Français entre salariés du public et du privé, ménager les susceptibilités de leurs complices du Medef, convaincre les Français non seulement de la nécessité de la réforme mais aussi de l'absence de projet alternatif. La seule erreur commise par le Premier ministre - et qui aurait pu remettre en cause la réforme - c'est d'avoir péché par excès de confiance en démarré, en même temps, la réforme de la décentralisation. Les enseignants avaient fini par se convaincre de la nécessité de l'allongement des cotisations, par solidarité avec l'ensemble des cotisants, ils n'ont, en revanche, jamais accepté cette décentralisation.

Autre protagoniste sans lequel la réforme n'aurait pu voir le jour : la CFDT. Pour comprendre le ralliement de l'organisation cédétiste au projet Fillon - ralliement présenté comme précipité par certains - il faut lire la tribune publiée par Edmond Maire dans les colonnes du *Monde* du 18 juin dernier. Pour rester fidèle aux principes qui fondent l'action de son syndicat depuis vingt-cinq ans, François Chérèque devait agréer le projet de loi avant que le texte ne soit présenté en conseil des ministres, histoire de prouver que la retraite est une question sociale qui doit être réglée par les partenaires sociaux avant que les politiques s'en emparent et légifèrent. L'enjeu se situe au-delà de la simple question des retraites, c'est une vision de la société que la CFDT veut faire passer. « La faiblesse du syndicalisme français tient aussi à une longue tradition nationale qui attend tout de la loi et dédaigne le contractuel », explique Edmond Maire. Puis, évoquant le recentrage de la CFDT en 1978, l'ancien secrétaire général cédétiste précise : « Le fait que la CFDT soit aujourd'hui la première organisation syndicale par le nombre d'adhérents vient valider la pertinence de l'orientation affichée alors. Il n'est pas étranger non plus à ne pas se laisser enfermer dans la con-

fortable posture protestataire, mais de prendre ses responsabilités et de négocier pied à pied avec le patronat et les pouvoirs publics. Cette CFDT là porte une conviction qui ne l'a jamais quittée : le salariat organisé est assez grand pour prendre en main son destin et contracter, sur les sujets qui le concernent, avec ses interlocuteurs publics et patronaux sans jamais devoir rendre compte à quelque état-major partisan que ce soit. »

La CFDT était déjà l'interlocutrice privilégiée des gouvernements, elle est désormais devenue incontournable. Les néo-libéraux peuvent compter sur elle pour démolir l'édifice sur lequel repose la protection sociale : après les retraites, la réforme de l'assurance maladie, de la représentativité syndicale, de la formation professionnelle continue... Seul problème, la CFDT risque de payer cher en interne son ralliement. Ses fédérations et ses unions régionales commencent à ruer dans les brancards, y compris dans les structures qui ont toujours été fidèles jusqu'ici à la ligne confédérale.

Et la CGT ? Son rôle est plus ambigu. Ces derniers temps, les commentateurs optaient pour la crise des relations entre la CGT et la CFDT, entre la CGT et le gouvernement qui, un temps,

aurait cru pouvoir compter sur une CGT soudainement devenue réformiste. Et si la CGT avait tout bonnement fait le jeu du gouvernement et n'avait, en rien, trahi l'option préférentielle en faveur d'une alliance avec la CFDT ? Dans ce schéma, la CFDT et la CGT se seraient réparties les rôles : à la première celui de la gentille organisation qui s'empresse de signer avec le gouvernement, à la seconde celui de « canaliseur » des mécontentements puis de fossoyeur du mouvement social. Deux constats permettent d'accréditer cette thèse. Tout d'abord, le dimanche 25 mai 2003, une manifestation nationale est prévue à Paris. Le gros des troupes est fourni par la CGT, seule organisation capable de mobiliser facilement autant de militants. De mobiliser... et de démobiliser pour faire passer, ensuite, l'idée d'un essoufflement du mouvement social. Ensuite, depuis la fin de l'année 2002, Jean-Christophe Le Duigou et Jean-Marie Toulisse, les spécialistes retraite de la CGT et de la CFDT, se rencontrent régulièrement, en tête-à-tête, dans le plus grand secret, pour élaborer leur projet de réforme et leur stratégie. Le tout en donnant l'impression de prendre la tête d'un mouvement social pour ne pas décevoir la base.

Quant aux autres organisations syndicales opposées à la réforme, la FSU et l'Unsa, elles se sont contentées de rallier le mouvement des enseignants qui constitue l'essentiel de leurs troupes ; la CGT-FO, n'avait d'autre choix, pour se démarquer et répondre aux attentes d'une forte minorité trotskiste, que d'appeler à la grève générale. Enfin le patronat qui a obtenu gain de cause sur ses principales revendications s'est fait tout simplement oublier.

Si personne ne gagne ou ne perd, une chose est sûre : personne ne sort grandi de cette épreuve de force.

Nicolas PALUMBO

Le modérateur universel

Jamais au cours de la décennie le prestige international de la France n'aura été aussi haut. Cela fait grincer des dents dans certains milieux en France et en Europe. Mais le président Bush lui-même l'a reconnu contre plusieurs de ses partisans.

La France a eu raison. Même ses détracteurs le reconnaissent : pas d'armes de destruction massive, pas de liens avec Al-Qaïda, un « embourbement » croissant après-guerre. La critique devient alors : *elle a eu raison trop tôt* ; ou : *rien ne sert d'avoir raison dans ces conditions* ; ou encore : *on lui en veut d'autant plus qu'elle aura eu raison*. Conclusion : il ne fallait pas avoir raison. Et l'on entend encore : la diplomatie n'est pas d'avoir raison mais de rester présent. Or nous sommes exclus du processus. Nous sommes marginalisés en Europe et dans les relations transatlantiques. Une bonne diplomatie n'est pas de camper sur ses principes mais de les appliquer. Or nous nous sommes mis dans l'incapacité de le faire, comme au bon vieux temps du général de Gaulle.

Tous ces bons esprits ont non seulement tort mais ils sont désormais contredits par le président Bush lui-même. Pourquoi l'Amérique ne nous laisse-t-elle pas au piquet comme le mauvais élève de la classe que nous sommes ? Ne méritons-nous pas d'être punis, nos produits boycottés, Chirac ignoré comme l'est le chancelier allemand ? Pourquoi tant de mansuétude à l'égard de la France ?

La réponse est aisée. Il ne s'agit pas de sentiments. Bush a instinctivement compris que la position française était la seule aujourd'hui à pouvoir le dédouaner. Blair est dans une

situation encore plus difficile que la sienne. La vieille dame de Westminster plaisante encore moins que le Capitole avec les dissimulateurs. Chirac est le seul à pouvoir redonner une virginité politique et une légitimité internationale à l'hôte de la Maison Blanche. Il lui sert aussi de contrepoids à l'encontre de ses « faucons » et autres « néo-cons ». Les critiques français et européens de la diplomatie chiraquienne auraient intérêt à s'en souvenir : leurs propos publics ou privés à Washington ne sont qu'autant d'arguments en faveur des « durs » et qui affaiblissent la main de Bush vis-à-vis de son propre entourage. Le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a ainsi procuré un appui tactique à son homologue Colin Powell jusqu'au moment où il a compris que Powell était lui-même un maillon faible et que notre soutien le desservait auprès de Bush en le faisant déconsidérer par les « durs ». La pitoyable intervention de Powell présentant de fausses preuves au Conseil de Sécurité en fut la lourde rançon. On commettrait la même erreur en prenant position pour l'élection d'un démocrate en 2004. D'abord parce qu'une présidence démocrate pourrait s'avérer plus belliciste que la républicaine. Ensuite parce que notre soutien le perdrait dans l'opinion. Enfin parce qu'on a tout intérêt à conforter le pragmatisme de Bush et à isoler les « néo-cons » ou à les marginaliser dans une grande coalition.

Comment arriver à convaincre Bush de l'utilité des positions françaises ? S'il est un point sur lequel la diplomatie française mais aussi tout l'effort de la communauté internationale a failli, c'est à l'évidence celui-là. Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle opportunité à la faveur de l'impossibilité où sont les États-Unis de pouvoir exploiter leur succès irakien et de la nécessité où ils sont de s'extraire de ce borborygme. Le discours français a paru hésiter entre le multilatéralisme et le multipolarisme. Il ne s'agit pas d'opposer l'un à l'autre. L'action entreprise aux Nations Unies a semblé privilégier le premier : la construction d'un ordre international qui lierait l'action unilatérale des Américains. Cependant le président Chirac n'a cessé de prôner un monde multipolaire, le multilatéralisme n'étant là que pour le couronner et le faire fonctionner de manière harmonieuse. La multipolarité n'est pas destinée à former une coalition contre le pôle le plus fort, comme l'insinue le langage implicitement anti-américain de ce côté de l'Atlantique ou comme le proclament les champions de l'unilatéralité de l'autre côté. On serait ainsi dans une vision plutôt anglaise de l'équilibre par rapport au continent européen dont, en son temps, le professeur Kissinger avait déduit sa propre politique pour Washington. La vision française est tout autre. Elle plonge dans les traditions diplomatiques incarnées par Vergennes à l'heure de l'indépendance américaine. La

France aujourd'hui comme alors, à la veille de la Révolution française, ne revendique rien. Elle n'a pas d'ambition mais elle n'est pas non plus menacée. Elle est parvenue au point d'équilibre, le « point-repos » comme disait T.S. Eliot, par rapport auquel tout doit pouvoir s'ordonner. Certains aujourd'hui voient en elle une sorte de baromètre de l'état du monde. Avant de sortir, les Américains seraient bien inspirés de regarder de quel côté penche l'aiguille : mauvais temps ou grand soleil. C'est une métaphore trop passive, réduisant notre diplomatie à une espèce d'observatoire et notre ministre à un savant professeur Nimbus. Aiguille pour aiguille, je pencherai pour le fléau de la balance. La France est ce poids sans doute négligeable par lui-même qui fait pencher la balance de tel ou tel côté. Balance voulant dire équilibre en anglais, nous sommes bien ce pays qui refuse tant l'excès de puissance que son déficit. Il ne saurait être à lui seul un contrepoids à la puissance américaine. Son rôle n'est même pas d'accumuler les obstacles ni d'être l'âme des coalisés contre l'« Empire ». Dans « contrepoids » le mot « contre » est de trop. Nous sommes le poids qui, placé dans le bon plateau de la balance, dit le prix, la valeur, le poids-étalon.

Le premier point d'application de cette doctrine est, comme au XVIII^e siècle, la question d'Orient : les États-Unis n'y est pas plus une puissance révisionniste, en dépit des néo-cons, que l'Europe (Russie incluse) n'y est en faveur du statu quo. Chacun mesure la nécessité de réformes et les risques de déstabilisation. Mais, comme le remarque Olivier Roy, qui n'a jamais discuté entre Américains et Européens, et aussi avec les Musulmans, des visions respectives de l'avenir du Moyen-Orient ? Y a-t-il un agenda caché de part et d'autre ? Après cette guerre, et avant le prochain affrontement, en Iran ou ailleurs, c'est la conférence internationale que propose la France : un nouveau Congrès de Paris.

Yves LA MARCK

Les défis impossibles du roi Abdallah

L'histoire de la dynastie hachémite de Jordanie peut se lire comme un roman où le tragique voisine avec le sensationnel. Intéressant la presse à grand tirage en raison de leurs personnalités attachantes et constamment en sursis, les monarques jordaniens ont toujours défié les lois de l'évidence et de la fatalité grâce à leur courage et à leur intuition politique rarement mise en défaut.

Winston Churchill, dans ses Mémoires, évoque la création de la Jordanie en ses termes : « *Au cours d'une belle matinée de 1921... et d'un trait de plume* ». Il est alors ministre des Colonies et veut déjà régler, à sa manière, la question palestinienne : son objectif est de créer une réserve pour la population arabe de Palestine afin de permettre par ailleurs l'instauration d'un « foyer national » juif voulu par Londres. Accessoirement, les Anglais veulent asseoir leur influence sur la région en contrôlant ce petit royaume à proximité immédiate de la péninsule arabique, l'actuelle Arabie Saoudite, et limiter l'influence française à la Syrie au nord. De plus, il constitue

une voie de passage vers un autre territoire à l'est, sous tutelle britannique à l'époque, l'Irak.

Les Anglais vont chercher un émir, vivant dans le désert sur la rive gauche du Jourdain avec quelques centaines de combattants bédouins à sa dévotion. C'est Abdallah, le fils du chérif hachémite de La Mecque, Hussein ben Ali, et frère aîné du nouveau roi d'Irak, Fayçal. Il en font l'émir de Transjordanie. Une manière aussi pour les Britanniques de remercier la dynastie hachémite de son aide pendant la Première Guerre mondiale contre les Turcs.

De cette naissance de la Jordanie, on peut retenir deux paramètres essentiels qui mar-

quent son histoire comme son économie : le caractère artificiel de ce pays désertique aux frontières incertaines jusqu'à ses dernières années et bien sûr la question palestinienne.

d'Abdallah à Hussein

L'habileté politique de l'émir Abdallah, couronné roi en 1946 d'une entité nouvelle, le royaume hachémite de Jordanie, lui permet en 1948 de signer un armistice avec l'État hébreu qui consacre ses droits sur la Cisjordanie et sur la vieille ville de Jérusalem. En 1950, un congrès de notables ratifie la fusion des deux rives du Jourdain. Mais très vite le drame palestinien s'exporte en Jordanie : dès la fin de la première guerre avec les Israéliens, les Palestiniens viennent s'installer en Transjordanie et dans la capitale, Amman, pour constituer les deux tiers de la population du pays. Abdallah 1^{er} est d'ailleurs assassiné en 1951 par un Palestinien à Jérusalem. Son fils Hussein prend les rênes du pays en 1952, comptant pour l'essentiel sur la fidélité de ses Bédouins transjordaniens mais avec toujours la question palestinienne à traiter. Il se joue, pendant les quarante-six années que dure son règne, une partie dramatique où le « petit roi » n'hésite pas à donner des gages aux Israéliens tout en les combat-

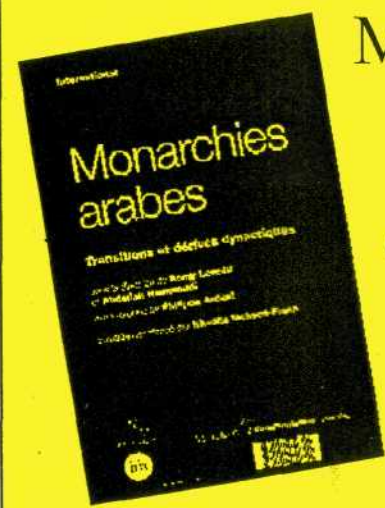
tant en 1967 puis en écrasant dans le sang une insurrection palestinienne visant à le renverser en 1970 : le fameux « septembre noir ». Il renonce à deux reprises à la Cisjordanie pour reprendre sa parole à chaque fois et l'abandonner enfin en 1994 lors du traité de paix avec Israël. Il se réconcilie avec Arafat en 1990 lors de la première guerre d'Irak.

d'Hussein à Abdallah

En 1996, des « émeutes du pain » provoquées par une augmentation brutale de prix du pain éclatent dans le sud du pays à majorité bédouine et le fils du roi Hussein, le prince Abdallah, chef des forces spéciales jordaniennes, rétablit l'ordre avec fermeté et doigté. Deux ans plus tard, le jeune prince met fin à une prise d'otages dirigée contre des diplomates. Il acquiert ainsi une stature de chef d'État. Ayant accédé au trône en 1999, le roi Abdallah II doit régler successivement une grave crise économique, les effets de la seconde Intifada puis ceux de la seconde guerre d'Irak. Il se trouve, comme son père, face à la quadrature du cercle : les acteurs régionaux sont sensiblement les mêmes mais les enjeux sont encore plus complexes car son voisin de l'est, l'Irak, est déstabilisé et la seconde Intifada a renforcé le camp des radicaux chez les Palestiniens. Soldat comme son père, il doit choisir le meilleur itinéraire (1) sur la carte qui mène à la paix car il y va de la survie de son pays comme de l'intérêt de la région. Il doit enfin gagner le pari de la démocratie, comme il l'a annoncé dans son dernier discours lors de la fête nationale le 25 mai 2003, pour faire de son pays une nation stable évitant l'extrémisme.

Jacques DUCONSEIL

(1) L'expression anglaise « road map » se traduit en français par « carte routière » et non par « feuille de route » comme on le dit trop souvent. La terminologie anglaise donne plus de souplesse à ce que doit forcément être le long cheminement vers la paix au Moyen-Orient.



Monarchies arabes

Transitions et dérives dynastiques

sous la direction de
Rémy Leveau et
Abdallah Hammoudi

Prix franco 19 €

Le retour des rois

En novembre 1999, à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, s'est déroulé un colloque international réunissant un grand nombre de spécialistes de l'Afrique. Aujourd'hui, rassemblées en un livre, les contributions à ce colloque donnent matière à réflexion.

Attentifs que nous sommes, hélas le plus souvent à juste titre, aux graves crises que traverse régulièrement l'Afrique noire - malnutrition, massacres interethniques et guerres civiles, SIDA, coups d'État - on en vient à oublier la complexité de ses structures politiques qui mêlent à des pouvoirs « modernes », hérités de la décolonisation, des traditions politiques séculaires, de type monarchique.

Il est vrai que ces monarchies, qui n'avaient pas su s'opposer aux puissances coloniales, et avaient dû composer avec elles, étaient tombées dans un discrédit certain au lendemain d'une décolonisation opérée par des élites politiques occidentalisées. Ce n'est pas le moindre paradoxe que celui qui a vu de nouvelles élites chasser les puissances coloniales au nom de principes appris en Europe et qui ont écarté les institutions traditionnelles accusées de collaboration ou d'impuissance. Ainsi, le visage de la modernité occidentale appliquée à l'Afrique a, au nom même de l'indépendance, tenté de balayer ou d'amenuiser l'influence d'institutions traditionnelles - pour la plupart, car il est vrai que certaines monarchies avaient été créées lors de la colonisation -, et ce d'autant plus facilement que ces monarchies ne correspondaient bien évidemment pas aux cadres géopolitiques des États issus de la décolonisation.

Il serait présomptueux de vouloir rendre compte en quelques lignes d'un livre dont la densité provient de l'extrême richesse et de l'extrême variété d'interventions qui concernent toute l'Afrique subsaharienne.

Ce que l'on peut manifesterment constater, c'est comment, depuis une vingtaine d'années, ces monarchies retrouvent, inégalement certes, mais parfois de façon spectaculaire, un rôle dans les sociétés africaines, comme si leur éradication ou leur effacement temporaire avaient révélé leur caractère indispensable.

Ces monarchies, pour certaines très ancrées dans le sentiment populaire, ne renaissent pas ainsi de façon artificielle, mais semblent répondre à un besoin d'autant plus crucial que les États issus de la décolonisation ont rarement fait preuve de leur capacité à assurer la cohésion sociale, sans parler d'une cohésion nationale qui est le plus souvent à construire qu'à retrouver.

Ainsi, il ne s'agit pas tant d'une résurgence, ce qui signifierait une « reproduction à l'identique » de formes dépassées, que d'une renaissance, même dans des pays comme Madagascar ou le Burundi où les monarchies avaient été semblait-il, « éradiquées sans retour », dans le premier cas dès la fin du XIX^e siècle par la France, dans le second au lendemain de l'indépendance.

Le phénomène se vérifie aussi pour le plus grand et le plus peuplé des États africains, le Nigeria, mosaïque d'ethnies et de religions. Deux contributions passionnantes étudient les situations du Bénin et du Nigeria, peuples voisins. Le Nigeria, du Nord musulman au Sud chrétien et animiste a vu persister « en dépit de la durée exceptionnelle des régimes militaires » le pouvoir traditionnel « qui est resté, du moins dans ses aspects extérieurs, une réalité saisissante ». On notera que le colloque a eu lieu avant l'instauration - très médiatique et très médiatisée - de la Charia dans les États du Nord musulman. Mais comme le montre un article très intéressant du *Monde Diplomatique* de juin, cette introduction ne saurait toucher à des structures traditionnelles qui d'ailleurs n'en sont pas directement à l'origine.

Si l'on compare la situation du Nigeria à celle du Bénin voisin, la différence est notable, puisque l'expérience marxiste a été « caractérisée, entre autres, par la lutte contre les autorités traditionnelles qualifiées de féodales ». Certes, le pouvoir colonial français s'était lui aussi montré très méfiant vis-à-vis de structures monarchiques considérées comme des écrans à supprimer, - et comment ne pas penser à la splendeur de la cité royale d'Abomey pour saisir le prestige de ces autorités traditionnelles ? - mais le pouvoir colonial britannique, apparemment plus libéral, et qui

prenait en compte, pour jouer entre elles, les inégalités des chefferies au Nigeria, a néanmoins « fondamentalement modifié le statut et la fonction » de ces autorités traditionnelles.

Ainsi, la nature des chefferies a souvent été transformée radicalement par les systèmes coloniaux. Or le Bénin, devant la faillite de son expérience marxiste, se montre plus conciliant envers ses anciennes autorités longtemps combattues, mais de fait, « ici, comme au Nigeria, la situation des chefs traditionnels, dans le contexte d'une prospective démocratique, est tout aussi délicate : comment choisir un camp politique tout en conservant la confiance et le respect de ceux de ses « sujets » qui ont fait un choix différent ? ». La revendication par les autorités traditionnelles de pouvoirs constitutionnels tend à résoudre cette grave question, tout en révélant la nécessité pour un grand nombre d'États africains de trouver un interface avec les différentes composantes de la société, interface que ces autorités renaissantes pourraient assumer - et incarner -, compte tenu de la situation particulière de chaque État et de chaque société.

Mais cette exigence conduit parfois certains gouvernements à restaurer d'anciennes monarchies. Les rois africains eux-mêmes en ont conscience qui, comme à Niamey en 1996 ou au Bénin en 1999, se réunissent par delà les frontières pour proposer leur médiation pour la résolution de guerres civiles ou pour débattre des questions liées au développement et à l'écologie. Les instances internationales, quant à elles, en prennent également conscience, cherchant de nouveaux partenaires.

Chaque pays africain répondra à cette renaissance de façon propre. Mais celle-ci a lieu. En Afrique comme ailleurs, l'arbitrage reste une exigence. Elle est universelle.

François MARCILHAC

■ C. H. Perrot et F. X. Fauvelle-Aymar - « **Le Retour des Rois - Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique occidentale** » - Karthala, prix franco : 32 €.



grégé d'histoire, administrateur à l'Assemblée nationale, Daniel de Montplaisir est extérieur aux

mouvements royalistes. C'est donc avec un esprit libre et d'un œil neuf qu'il porte son regard sur les hypothèses et les thèses contradictoires qui circulent sur l'idée royale et sur les institutions monarchiques. Rassemblé dans un ouvrage à tous égards attrayant, son examen rigoureux des idées reçues sur la monarchie ne pouvait manquer de retenir notre attention. Les divergences de point de vue entre la NAR et notre invité permettent d'ouvrir avec lui un amical débat.

■ **Royaliste : Votre façon d'aborder la question monarchique est assez singulière...**

Daniel de Montplaisir : Voici peu, j'ai commencé un roman qui raconte comment, dans les années 2020, les Français décident de restaurer la monarchie. J'ai donc été amené à faire un certain nombre de recherches historiques et juridiques – qui font d'ordinaire défaut aux anticipations de ce genre. C'est alors que j'ai rencontré une jeune éditrice qui a créé une collection consacrée aux « idées reçues » et qui m'a demandé de traiter la question de la monarchie. Je l'ai fait d'autant plus volontiers que, depuis la dernière élection présidentielle, tout est devenu « républicain ». Il y a quelque temps, un ministre évoquait l'accès des Français au mode de communication numérique et il a célébré la « République numérique » ! Il y a là un excès qui conduit à s'interroger, par contraste, sur la monarchie. Ce que j'ai fait de manière bienveillante dans le souci de la continuité de l'histoire de la France et du peuple français.

■ **Royaliste : La permanence de l'idée monarchique en France est-elle selon vous une nostalgie ?**

Daniel de Montplaisir : Ce n'est pas certain. Je constate que depuis 1789 la France n'a toujours pas trouvé de régime institutionnel stable et

définitif. Nous pensons en avoir terminé avec le cabotage institutionnel depuis la fondation de la V^e République mais la question des institutions ressurgit dans le débat public.

Par ailleurs, il me semble que le peuple français, en quête de repères, a besoin de se réconcilier avec son histoire. Cette réconciliation ne se fera pas grâce à des valeurs « communautaristes » ou par l'invocation des gloires républicaines mais sans aucun doute par une prise en compte de l'ensemble de notre histoire – au cours de laquelle nous avons vécu pendant quatorze siècles en monarchie.

■ **Royaliste : A quelles conditions la monarchie pourrait-elle devenir une idée neuve dans notre pays ?**

Daniel de Montplaisir : Il faut assumer le passé tel qu'il fut, sans embellissement ni regret. L'idée d'un roi catholique, tenant son pouvoir de l'onction divine ne peut que condamner l'hypothèse monarchique à l'incompréhension et à la moquerie. Quant au sacre, nous savons qu'il était considéré de façon très utilitaire par Henri IV et le sacre de Charles X a détruit le charme de la monarchie d'Ancien régime qui avait subsisté jusque là.

■ **Royaliste : L'idée fausse selon laquelle le sacre fait le roi reste assez répandue dans la conscience royaliste et dans les représentations collectives.**

Daniel de Montplaisir : Il y a là bien des idées reçues et j'invite dans mon livre à reprendre la question en compagnie des grands historiens contemporains. Dans la conception française du sacre, il est clair que Dieu ne choisit pas le roi mais agréé la libre décision des hommes. Et l'origine élective de la monarchie française s'observe dans la plupart des phases du sacre. La référence à la « monarchie de droit divin » est donc à manier avec beaucoup de précautions.

■ **Royaliste : Voyez-vous d'autres conditions à une renaissance monarchique ?**

Daniel de Montplaisir : Il faudrait régler le problème de la légitimité dynastique même si la Nouvelle Action royaliste proclame que la question est résolue depuis la mort du comte de Chambord. Ceux qu'elle ne veut pas appeler « légitimistes », et qui se définissent comme tels, affirment eux aussi qu'il n'y a pas de problème tout en soutenant un autre prince. Le débat reste ouvert, même si vous y participez de manière très épisodique et, me semble-t-il, avec beaucoup de réticences.

Il faudrait surtout prendre conscience de la crise majeure provoquée par les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Je n'ai pas de sympathie pour Jean-Marie Le Pen mais il est clair que cet homme arrivé à la seconde place le 21 avril et très proche

du président sortant a été victime d'un déni de démocratie : il n'a pas eu la possibilité de débattre avec Jacques Chirac et le deuxième tour a totalement occulté les projets politiques des candidats.

Tout cela est maintenant oublié mais cette problématique funeste reparaitra : parmi toutes les grandes démocraties libérales, la France est le seul pays qui s'interroge régulièrement sur la validité de ses institutions. Voici peu, la cohabitation était considérée comme le mal absolu, et certains socialistes avançaient l'idée d'une « VI^e République ». Le problème paraît aujourd'hui résolu, mais il est fort possible que nous connaissions dans quelques années,



◆ De Gaulle le fondateur de la

MONAR

Balayo idées r

CHIE

er les eçues

malgré le quinquennat, une nouvelle cohabitation.

■ **Royaliste : Le système présidentiel a ses partisans...**

Daniel de Montplaisir : Nous en avons fait l'expérience en 1850 et elle a été catastrophique. Il faut surtout souligner que le régime présidentiel ne fonctionne nul part dans le monde, sauf aux États-Unis, à deux conditions qui ne sont pas réunies en France :

- le caractère fédéral de l'État, qui fait que seules les grandes questions politiques sont abordées à la Chambre des représentants et au Sénat ;

- l'absence de discipline de parti qui permet que les lois soit votées grâce à des « majorités d'idées » pour reprendre l'expression d'Edgar Faure.

■ **Royaliste : La préférence pour une monarchie parlementaire vous semble donc pertinente ?**

Daniel de Montplaisir : Ce choix procède de débats et d'expérience qui remontent loin dans notre histoire. Après la prise de la Bastille, les monarchiens, disciples de Montesquieu, ont montré ce qu'aurait pu devenir une monarchie constitutionnelle. Nous leur devons l'introduction de la théorie de la souveraineté nationale dans notre droit public mais ils refusaient que l'Assemblée nationale soit l'expression de la volonté générale ; ils préféraient établir une distinction entre le principe de souveraineté, qui réside dans la nation, et l'exercice de la souveraineté, qui doit s'accomplir dans l'équilibre des pouvoirs.

Quant à reprendre le cours des choses, pourquoi ne pas s'inspirer des thèses monarchiennes sans les reprendre mot pour mot car elles présentaient des faiblesses que l'expérience acquise depuis la Constitution de 1791 permettrait de corriger ?

■ **Royaliste : Vous avez étudié les conditions juridiques de l'instauration d'une monarchie constitutionnelle en France...**

Daniel de Montplaisir : Vous savez qu'aux termes de l'arti-

cle 89 de la Constitution, la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. Mais rien n'empêcherait de réviser la procédure de révision, ce qui s'est fait en 1958 par la loi du 3 juin. On peut très bien procéder de cette manière et biffer cet article.

■ **Royaliste :** Nous estimons pour notre part que ce n'est pas nécessaire. Pour nous, la République n'est pas un régime politique, mais le Politique même, l'idéal du bien commun. Jean-Jacques Rousseau ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme que « tout gouvernement légitime est républicain ».

Daniel de Montplaisir : Je sais que vous êtes lecteurs d'Aristote, de Jean Bodin et que vous vous avez fait votre miel des travaux de Blandine Kriegel. Dans mon livre j'émet des réserves sur la théorie « républicaine » de la monarchie. En fait, c'est la définition de la République qui détermine la réponse de fond sur la compatibilité ou l'incompatibilité entre République et monarchie. Si la République est définie comme le régime où tout le pouvoir politique émane directement ou indirectement du peuple, elle exclut la forme monarchique de gouvernement. Si elle se définit, ainsi que vous le faites comme périmètre du bien commun nécessaire à la poursuite de l'intérêt général, la République peut trouver un certain mode d'épanouissement avec la royauté.

■ **Royaliste :** Et si l'on passe de la théorie à la pratique ?

Daniel de Montplaisir : Sur l'essentiel, il y a bien peu à changer pour transformer la V^e République en monarchie parlementaire. Le roi (ou la reine) peut remplir les fonctions du président de la République, et il suffirait d'indiquer dans un nouvel article les règles de la succession. Dès lors, les institutions que nous connaissons fonctionneraient beaucoup mieux, car nous n'aurions plus à connaître le drame de la dualité du pouvoir exécutif (le conflit du Président et du Premier ministre en période de cohabitation) ou le système de confusion des pouvoirs lorsque la majorité parlementaire

coïncide avec la majorité présidentielle.

Dans le système de concentration du pouvoir, chaque ministre est flanqué d'un conseiller technique à l'Élysée qui le surveille et qui contrôle également le conseiller technique du Premier ministre.

Par ailleurs, cette concentration du pouvoir empêche les ministres de constituer une véritable équipe autour du Premier ministre : certains ministres, comme on le voit dans tous les gouvernements, ont la ligne directe avec le président de la République.

Enfin, on constate qu'un Premier ministre est entravé dans son action au bout d'un an, soit parce qu'il ne remplit pas assez efficacement ses fonctions, soit parce qu'en les remplissant il gêne d'autres personnalités de la majorité qui se verraient bien à la tête du gouvernement - ou parce qu'il devient le rival potentiel du président de la République.

Un roi se tiendrait dans la position arbitrale qui est définie à l'article 5 de notre Constitution, ce qui signifie qu'il n'interviendrait pas à tout bout de champ dans la vie politique pour ménager son avenir et assurer celui de ses amis. Dès lors, le gouvernement pourrait remplir précisément sa fonction (« déterminer et conduire la politique de la nation ») selon la majorité parlementaire dont il procède et non par rapport à un chef de l'État omnipotent et omniprésent.

L'idée monarchique conduit donc à un projet institutionnel très concret, susceptible de résoudre un certain nombre de difficultés et de contradictions de la V^e République. Mais il faut encore se demander dans quelles conditions politiques ce projet pourrait être présenté aux Français, avec de bonnes chances d'être accepté par nos concitoyens...

Propos recueillis par
B. La Richardais

Daniel de Montplaisir
La Monarchie

Ed. Le cavalier Bleu
coll. Idées reçues

Prix franco : 10 €



archie républicaine.

Politique et tragédie

Psychanalyste, écrivain et mathématicien, Daniel Sibony construit dans une trop grande discrétion une œuvre remarquable. Son dialogue avec Shakespeare devrait être médité par tous les politiques dignes de ce nom.

Il y a des vérités tellement bonnes à dire qu'elles deviennent des lieux communs. Depuis quelques années, dans le milieu dirigeant, on affirme volontiers que *la politique est tragique*. A force d'être répétée sans que la moindre conséquence en soit tirée, la sentence donne seulement une illusion de profondeur. Mais il est vrai qu'aucune décision politique ne devrait être prise sans lecture préalable d'un grand tragédien. Les hommes et les femmes « de terrain » objecteront qu'ils n'ont pas de temps à perdre, au lieu de reconnaître qu'ils se perdent dans des pièces pleines de personnages aux noms bizarres qui font de longues tirades en vers plus ou moins bien dits ou traduits.

Qu'à cela ne tienne ! Il existe d'excellents commentateurs, avec lesquels il est de toutes manières préférable de commencer ou de reprendre la lecture des tragédiens grecs (1), français (2) et anglais. Quant à Shakespeare, je conseille de recourir à Daniel Sibony qui vient de publier en format de poche un guide (3) à consulter en toutes circonstances graves de la vie amoureuse et de l'engagement politique.

L'amour... On pense à *Roméo et Juliette*, cet amour pur et parfait vécu au-delà de toutes les contingences – jusqu'à la mort. Mais Daniel Sibony nous fait découvrir *Cymbeline*, moins « romanti-

que » mais tellement plus romanesque au sens précis du terme : l'amour est une histoire d'amour qui se construit comme un roman, se compose et se décompose au travers des épreuves de la vie des amants qui se perdent et se retrouvent : « *Ce qui sauve l'amour, c'est le roman de l'amour, c'est sa « littérature » - qu'il faut écrire à travers rêves, drogues, guerres, travestis, chaos, ruses, aventures, toute une effervescence de la lettre, la lettre marquée d'amour plutôt que sertie de fétiches ou incrustée d'idéal.* »

Dans *Cymbeline*, les familles, la guerre et la politique sont présentes, mais moins que dans *Antoine et Cléopâtre* qui nous place au cœur d'un rapport passionnel au pouvoir. Qu'importe Rome et l'Égypte. Nous sommes en pays de connaissance. Pompée, nous le reconnaissons immédiatement, certains parmi nous ont récemment lutté sous sa bannière avant d'être trahis : c'est cet homme qui « *ne combat le Pouvoir que pour être aimé et reconnu par ce pouvoir ; il ne peut donc pas l'arracher ; il le combat faute d'en être aimé ou faute que son père l'ait été. Son impuissance à le prendre, il le déguise en « honneur ».* Dès lors, on comprend comment « *Pompée se décompose (alors qu'il a la force, les troupes, l'appui du peuple) simplement parce que les tenants du pouvoir lui font bonne figure : il veut être*

aimé par les Maîtres, et eux lui laissent croire qu'il l'est ; alors il plie l'échine et tout finit dans un beuverie où en marge de cette fratrie homosexuelle, César saura tirer la leçon... ».

Et Macbeth ! Lui, on le rencontre rarement. Ne croyez pas que Daniel Sibony nous accommode cette histoire de roi et de reine à la sauce vaguement freudienne avec meurtre du père et tout le tralala : « *La tragédie de Macbeth est celle d'un homme confondu par son destin* » : il croit tellement aux prédictions qu'il les réalise toutes, s'assignant des meurtres qu'il pourrait ne pas commettre parce qu'il entend obéir à un destin qui, comme chacun sait, n'existe pas. « *Macbeth, dit Daniel Sibony est l'homme qui ne croit pas aux possibilités qu'offrent le rêve, le désir, la liberté humaine et qui est toujours dans l'impossible* ». Tel est le délire de Macbeth, qui est un cas particulier de la folie qui guette tout homme de pouvoir. César lui-même était en train de devenir fou, comme tout roi (simple serviteur de tous) qui se prend pour le Roi ou, comme dit Daniel Sibony, qui « *s'identifie complètement au lien qu'il symbolise* » et se fige dans une immuable posture. Oh ! combien de césarions de gravure avons-nous rencontré...

Le fait que César soit assassiné n'est pas le plus important dans la pièce qui porte

son nom. Ce qui plonge le peuple romain dans la tragédie, c'est que Jules César est trucidé par des hommes qui ont la religion de la Volonté (faut-il citer le nom de tel candidat récent à la présidence de la République ?) ou qui pensent, comme tous les terroristes, que la libération du peuple est dans l'acte pur qui foudroie dans l'instant le tyran. Or il ne suffit pas de tuer un homme qui occupe en toute illégitimité la place du souverain : il faut encore qu'un autre prenne la place laissée vide afin que le peuple ne soit pas renvoyé à lui-même, à son désarroi - faute de médiateur capable de permettre à ce peuple de vivre et de s'aimer : la souveraineté est « *le foyer d'un investissement collectif, le foyer incandescent d'une valeur désirée ; elle symbolise l'amour qu'un collectif a pour lui-même, à travers les êtres fragiles et tenaces qu'il met à cette place* ».

Le peuple sait tout cela depuis toujours. « *Le peuple est une figure de la mémoire* » ; « *le peuple est une mémoire qui se transfère par la présence des corps, érotique et politique* » écrit Daniel Sibony dans une des admirables pages qu'il consacre au Jules César. Pour comprendre qu'il n'est pas de politique sans désir ni amour, sans intelligence de la temporalité, du pouvoir souverain, de la légitimité, du lien social, il faut demeurer avec Shakespeare – et la beauté de l'œuvre nous sera donnée par surcroît.

B. R.

(1) cf. Pierre Vidal-Naquet - « *Le miroir brisé - Tragédie athénienne et politique* », Les Belles lettres, 2002, prix franco : 10 €.

(2) cf. Michel Prigent - « *Le Héros et l'État dans la tragédie de Pierre Corneille* », PUF, 1986. Réédité en collection Quadrige, prix franco : 14 €.

(3) Daniel Sibony - « *Avec Shakespeare, Éclats et passions en douze pièces* », Le Seuil, Points/Essais, 2003, prix franco : 10 €.

La critique selon Pierre Boutang

La publication d'un second tome d'études critiques que Pierre Boutang écrit, pour la plupart dans les années cinquante, nous offre un objet de longue méditation, et souvent d'éblouissement. Rien de la littérature, en tous ses domaines, n'est étranger à notre philosophe qui se révèle ainsi un critique de grande classe. Et ceux que rebute la trop forte technicité de certains ouvrages du penseur pourront trouver dans ces pages une meilleure lisibilité qu'avive la beauté de la langue. La diversité des sujets traités n'abolit pas, bien au contraire, l'unité de fond qui tient à l'ambition de la critique et relève du rapport du langage au monde. Celui qu'a défendu un George Steiner dans *Réelles Présences* et que Boutang retrouve chez Pascal, avec toutes les continuités analogiques qui vont de la nature au Verbe : « *Ceux là, disait l'homme des Pensées, honorent bien la nature, qui lui apprennent qu'elle peut parler de tout, et même de théologie.* »

C'est assez dire que les enjeux philosophiques ne sont pas absents de cette critique, tant la curiosité multiple ne se sépare jamais du souci général de l'être, du beau et du bien, du juste et de l'injuste. Voilà donc ouvert le champ immense de la littérature. Boutang, lecteur boulimique, va s'employer à y rechercher tout ce qui permet d'accéder à l'intelligible et au mystère, à l'homme et à la cité, à l'abîme du mal et à la reconnaissance de Dieu. Nous ne pouvons donner ici qu'une faible idée de la diversité de la recherche et des dimensions de la réflexion. L'auteur indique dans une préface écrite au printemps 1991 qu'il s'était engagé, de 1947 à 1954 à un « *travail assez farouche et presque forcé* ». Inutile de le croire sur parole. La preuve est ici parlante. On croit comprendre la raison de cet immense effort. L'ancien normalien qui n'a pas encore atteint la quarantaine se doit de faire une sorte de bilan historique, pour rebondir sur le présent. Héritier il l'est, combien, et d'abord de ce Maurras qu'il définit comme « l'aïeul absolu ». Mais la tâche doit être reprise, le projet rajeuni, complété, approfondi. Et pour ce faire, le défi s'affronte à des dimensions encyclopédiques.

Tentons quelques repères. Lorsque Pierre Boutang entend poursuivre la contre encyclopédie, il faut bien comprendre de quoi il s'agit, à quoi il en veut. Ce qu'on appelle l'esprit révolutionnaire ne se ramène pas aux conquêtes modernes et aux progrès de l'État de droit. Il n'est pas anodin de mettre l'individu au centre du dispositif social, lorsqu'il est incertain de sa nature profonde. Les monstruosité modernes doivent tout de même se rapporter à quelques raisons discernables au-delà des équivoques de la liberté. Pourquoi la fête révolutionnaire fait-elle si bon ménage avec le culte de la mort ? C'est chez Sade qu'il faut aller chercher l'explication : « *Le moi, qui fonde l'individualisme moderne, dont*

toutes les stupidités, la stupide grandeur du XIX^e siècle tirent leur origine, n'est pas une partie de la nature, une partie qui se prend pour le tout : il est une « situation » féroce, paradoxe et vertige, de l'homme lorsqu'il ne sait plus qu'une vérité, lorsqu'il isole la vérité de la mort. » Ce moi-pour-la-mort n'est-il pas le secret de la tentation nihiliste ? Mais ce goût morbide n'est pas dévolu au seul extrémisme sadien, il se peut apparaître chez le Jean-Jacques du plus fervent des rousseauistes, Jean Guéhenno. Est-il seulement raisonnable de faire tourner toute la société autour d'un moi aussi menteur et pathologique que celui de l'auteur des *Réveries* ? Mais c'est avec le Dostoïevski des *Possédés* que s'achève cette quête de la dissolution dans la mort. La part maudite de la modernité est prophétisée dans ses ultimes conséquences. Sommes-nous bien certains, avec l'échec politique du totalitarisme, d'avoir épuisé toutes les variantes de l'odyssée du moi-pour-la-mort ?

Mais il nous faut saisir une autre dimension de cette critique, celle qui s'attarde sur ces géants du dix-neuvième siècle : Stendhal, Hugo, Tocqueville. A propos de chacun d'eux ; Pierre Boutang réédite l'opération assez étourdissante de réussir une synthèse supérieure, qui suppose non seulement une saisie complète de l'œuvre mais aussi un jugement qui reformule complètement la singularité et la vérité de chacun. Nous avons là trois concentrés d'essais qui auraient pu devenir des livres, mais qui se suffisent par leur force suggestive. C'est Hugo, qui d'évidence, est le plus maltraité, non par mépris mais par regret de l'étonnant naufrage d'une poésie « *qui hurle au néant, même quand elle le nomme Dieu ou progrès* ». Ce qui s'explique sans doute par « *l'insincérité ou l' inanité des prophéties lumineuses* ». Voilà de quoi mettre en fureur tous les hugolâtres qui sont encore légion, mais Boutang a pour lui – il y a cinquante ans – d'avoir relu toute l'œuvre poétique du mage de Guernesey dans le but de comprendre l'origine d'un échec

consubstantiellement lié à l'épouvante, envers paradoxal d'un progressisme flamboyant.

A certains moments, la critique s'empare de purs monuments littéraires comme le *Jean Santeuil* de Proust édité pour la première fois par Bernard de Fallois, *Le Rivage des Syrtes* de Julien Gracq, les livres d'André Dhôtel et d'Antoine Blondin. Qui aujourd'hui atteindrait cette intensité de pénétration ? Voilà qui suffirait à la réputation d'un feuilletoniste ! Mais il convient de signaler enfin les articles où Pierre Boutang s'engage dans l'actualité et ce qu'on appelle modernité au sens de la civilisation qui se construit. Observateur attentif du cas américain, il montre à quel point il savait pressentir les évolutions de la société. L'exemple le plus frappant est sans doute l'étude courte mais décisive qu'il opère de la civilisation médiatique pourtant à ses débuts : « *Une immense discipline, indifférente aux principes, rigoureuse quant aux lois statistiques qui la régit, réalise, pour des millions de citoyens, ce que le Gorgias de Platon avait rêvé comme limite assez monstrueuse : une technique de persuasion toute vénale, étrangère au bien.* » Nous qui vivons les conséquences ultimes d'un tel système, pouvons apprécier la lucidité de Boutang. Mieux vaut partager sa juste révolte...

■ Pierre Boutang - « *La Source sacrée* », Éditions du Rocher, prix franco : 24 €.

■ Un premier tome d'études critiques, « *Les abeilles de Delphes* », a été publié en 1999 aux éditions des Syrtes, prix franco : 26 €. Voir *Royaliste* n° 736.

par Gérard Leclerc





lors que toutes les monarchies européennes sont des démocraties parlementaires, le mot de monarchie

reste souvent associé à la « monarchie absolue ». Or le siècle de Louis XIV n'est qu'un bref moment dans l'histoire de la royauté française. Il n'est pas certain que la « monarchie absolue » ait existé comme équivalent du despotisme. On peut même mettre en doute la pertinence du concept d'absolutisme. Nous avons demandé à Fanny Cosandey, maître de conférences à l'université de Nantes et à Robert Descimon, directeur d'études à l'École des Hautes Études, de faire le point sur ces questions.

A la recherche des rois absolus

■ **Royaliste : Comment avez-vous été amenés à écrire ce livre ?**

Fanny Cosandey : Ce livre nous a été commandé : il s'agissait de faire un recueil de grands textes sur l'absolutisme, avec une introduction historiographique. Mais le coût des droits de reproduction a conduit l'éditeur à nous demander un nouvel ouvrage, comprenant des citations courtes. En fait, cela valait mieux parce que nous nous étions rendu compte qu'il y avait peu de grands textes sur l'absolutisme.

Par ailleurs, en travaillant sur le concept d'absolutisme, nous nous sommes aperçus qu'il était compris de cent manières par les historiens. Il arrive, notamment chez les Anglo-saxons, que le terme figure dans le titre et qu'il ne soit pas question de l'absolutisme dans l'ouvrage. Le terme sert parfois à qualifier une époque (le XVII^e siècle), un règne (celui de Louis XIV) ou bien un régime autoritaire... Au cours de ces vingt dernières années, il a été abandonné par l'historiographie française et allemande - mais il reparaît dans les traductions en anglais des auteurs français et allemands.

■ **Royaliste : Le concept d'absolutisme garde-t-il cependant un minimum d'actualité dans le débat entre les historiens ?**

Robert Descimon : Je tiens d'abord à préciser que nous ne

nous étions pas fabriqués ce que j'appellerai une niche écologique dans le domaine de l'absolutisme ! Sur un plan général, ce domaine continue d'être fréquenté par des auteurs patentés dont le travail est, par certains aspects, d'une grande solidité.

Pour notre part, nous avons voulu faire une mise au point critique en équilibrant l'analyse historiographique des textes passés, grands ou petits, et des textes actuels. En même temps, nous voulions faire le point sur le traitement de la question de l'absolutisme en France.

Fanny Cosandey : Il nous faut avouer une faiblesse concernant les textes allemands, parce nous ne parlons ni l'un ni l'autre la langue, mais nous avons fait un point complet sur les ouvrages américains, qui forment la masse la plus imposante sur le sujet.

■ **Royaliste : Comment avez-vous abordé la question de l'absolutisme ?**

Robert Descimon : Notre but n'était pas de décrire la monarchie absolue en France, ni tout ce qui se passait à l'époque de l'absolutisme, mais de réfléchir sur le caractère opératoire ou non de la notion d'absolutisme, qui est ce qu'elle est : c'est un héritage, mais ce n'est pas la notion la plus pertinente pour rendre compte de toute la vie politique de la France moderne. Mon maître Denis Richet in-

sistait en effet pour qu'on parle de *la France moderne*, et non pas de l'Ancien régime.

■ **Royaliste : Pourquoi cette insistance ?**

Fanny Cosandey : Cela signifie que les historiens se devaient d'étudier un pays dynamique, tourné vers un avenir par définition incertain et qu'ils se trompaient en cherchant à décrire une collectivité repliée sur elle-même, défensive, conservatrice. Ces caractéristiques ne correspondent pas à la société française moderne, celle du XVII^e et XVIII^e siècle.

Robert Descimon : Nous avons été frappés par le décalage entre deux manières d'appréhender le concept d'absolutisme :

Le premier pôle de définitions de l'absolutisme est idéologique et historiquement traité dans le bas Moyen Âge, c'est l'histoire du *rex legibus solutus*. Cela ne signifie pas que la volonté du roi, c'est la loi. C'est d'une façon plus générale une théorie du pouvoir législatif - celle du roi faisant la loi mais dans la mesure où cette loi se conforme à un certain nombre de principes transcendants inscrits dans ce qu'on appelle le droit naturel.

Fanny Cosandey : Le second pôle de définitions se réfère chronologiquement au règne de Louis XIV : c'est un régime qui se passe de plus en

plus de la consultation des sujets.

Le sens de ce régime apparaît peut-être mieux si on se déplace hors de France - par exemple dans les pays de langue allemande ou les royaumes scandinaves : dans ces pays, à l'époque de Louis XIV, on voit se dérouler de petites révolutions qui aboutissent à la marginalisation des États au profit d'un gouvernement qui est tenu principalement par le roi et par la cour. Ainsi, l'absolutisme tend à devenir un régime politique autoritaire, où les formes de dialogues entre les gouvernants et les gouvernés sont réduites à peu de choses.

■ **Royaliste : Ces deux conceptions de l'absolutisme sont-elles compatibles aux yeux des historiens que vous avez étudiés ?**

Robert Descimon : Il faut reprendre l'histoire des termes. A l'époque monarchique, on parle de *puissance absolue* mais jamais d'absolutisme car c'est un vocable qui apparaît au début de la Révolution française. De même, on parle très rarement de *monarchie absolue* sauf chez les historiens de la Rome antique qui décrivent le dictateur comme un monarque absolu.

Le concept d'absolutisme est forgé au XIX^e siècle et il est très lié à la révolution de 1830. Il a été travaillé en des sens différents : sous la III^e

République par des juristes de tendance monarchiste comme François Olivier-Martin, qui était très à droite et qui a soutenu Vichy ; tout récemment le travail a été repris par des juristes qui sont également des politistes - je pense surtout à Jacques Krynen - qui gardent leurs distances vis-à-vis de la monarchie et qui se situent plutôt dans le camp libéral. Dans ces courants, le concept d'absolutisme est considéré comme peu utile. Chez les historiens français, le concept tend également à être abandonné.

■ **Royaliste : Pourquoi cet abandon ?**

Fanny Cosandey : A cause d'un retour de l'historiographie vers une position plus traditionnelle, qui fait que l'absolutisme apparaît comme une absurdité : le roi n'est pas absolu puisqu'il ne peut pas faire absolument ce qu'il veut dans la pratique car il y a les lois fondamentales de la monarchie, mais aussi les règles de la société.

Cela nous a amenés à travailler d'abord sur la construction théorique de l'absolutisme, ensuite sur la manière dont cette théorie jouait dans la pratique. Nous avons donc fait de l'historiographie et de l'histoire, ce qui donne un livre complexe.

■ **Royaliste : Que dire plus précisément de l'historiographie française ?**

Robert Descimon : Elle est marquée par un profond empirisme qui découlait de la rupture épistémologique qui est résumée par le nom d'Ernest Labrousse. C'est une histoire très différente de la nôtre puisqu'elle tend à jeter le soupçon sur toutes les constructions fondées sur des notions, sur des concepts comme celui d'absolutisme, afin de laisser place à l'étude des réalités profondes de l'existence de la France.

Dans notre livre, nous avons voulu indiquer que ces approches ne se suffisaient pas à elles-mêmes et qu'il fallait tenter de reconstituer les instruments intellectuels qui permettaient aux écrivains, aux juristes, aux politistes de la France moderne de penser le régime politique dans lequel ils vivaient.

Nous n'oublions pas non plus qu'il faut inscrire l'absolutisme dans une perspective de politique internationale : l'absolutisme, c'est ce qui a permis à la France de faire la guerre, d'étendre son territoire dans la période moderne et de construire un État efficace.

■ **Royaliste : Qu'en est-il de l'historiographie anglo-saxonne ?**

Fanny Cosandey : Les Anglais sont encore plus empiristes que les Français. Les historiens américains sont très intéressants, je pense notamment à Parker qui a publié d'excellentes analyses et qui est surprenant dans la mesure où il est aussi libéral qu'il est marxiste. En général, les Américains tiennent plus au concept d'absolutisme que les Français actuellement et ils l'inscrivent dans l'analyse des fondements sociaux de la monarchie.

■ **Royaliste : Tel n'est pas votre point de vue ?**

Fanny Cosandey : Pour nous il apparaît que l'absolutisme est une théorie de la loi, et de la capacité du roi à faire la loi - donc de l'affirmation de son

autorité sur l'ensemble de la société.

Cette théorie s'élabore avec Jean Bodin et l'affirmation de la puissance royale atteint son apogée pendant le règne de Louis XIV. Tout cela a été abondamment étudié, mais il est très difficile d'articuler l'approche des juristes (surtout des nostalgiques de la monarchie dite d'Ancien régime) qui réfléchissent sur une théorie placée dans un monde immobile, et le travail des historiens qui étudient la pratique du pouvoir royal dans un monde mobile.

■ **Royaliste : Comment a été créée l'approche législative de l'absolutisme, qui le définit comme théorie du roi capable de faire la loi ?**

Fanny Cosandey : Les historiens, surtout anglais, ont montré qu'elle avait été calquée en grande partie sur l'exemple de Jacques I^{er} d'Angleterre. Cette théorie fait également référence à la puissance divine, qui s'exerce de manière ordinaire, quotidienne ou extraordinaire par voie de miracles.

Cette théorie change avec Louis XIV notamment pour ce

qui concerne la conception de la loi qui est débattue dans les commissions qui s'occupent de la réformation de la justice. La question est de savoir si Louis XIV a fait des lois qui ont duré au-delà de sa vie, puisque son successeur était lui aussi *rex legibus solutus*.

Robert Descimon : Cette question est délicate puisqu'elle porte d'abord sur les dispositions prises par le roi défunt pour régler sa succession. En temps de régence, la solution est toujours la même : on instaure fictivement une royauté absolue du roi mineur qui a la plénitude d'un pouvoir royal qu'il ne peut exercer lui-même - ce qui crée cette profonde dissonance qui révèle peut-être la nature du régime.

Il est paradoxal de constater que les grands juristes avaient une vision moins claire du pouvoir de faire la loi à l'époque de l'absolutisme qu'auparavant. Je crois que les ministres réformateurs du XVIII^e siècle, que beaucoup d'historiens admirent tant, étaient dans cet embarras : ils ne voyaient pas très bien comment continuer à faire vivre le régime sans le changer. Leur philanthropie réelle se heurtait à un système politique dont l'extrême rationalité ne pouvait pas être modifiée selon des principes qui lui étaient totalement hétérogènes.

Fanny Cosandey : Ce qui est compliqué dans la monarchie d'Ancien régime, c'est qu'elle se pense (surtout au XVI^e siècle) comme un régime éternel, intemporel, identique à elle-même à tout moment de l'histoire, et, en même temps, elle se construit en permanence dans sa théorie et dans sa pratique. C'est à cause de ce double jeu de la temporalité que nous avons tous tant de mal à penser l'absolutisme.

Propos recueillis aux Mercredis de la NAR

Nota : Pour des raisons pratiques ce texte n'a pu être relu par les intervenants.

Fanny Cosandey
et Robert Descimon

L'absolutisme en France

Prix franco : 9 €.



La revenante

Et si la mort, à l'instar de la vie, était faite de la même étoffe que nos rêves ? Tel est l'étrange postulat que Francine de Martinoir formule dans son dernier roman, *Véronique revient*.

Incapable de quitter Véronique Ottavi, la sémillante héroïne du *Dernier Été russe*, la romancière prolonge le destin de celle qui est peut-être un peu son double, et lui offre une seconde vie.

Véronique Ottavi nous revient donc ; mais ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre. Écrivain et traductrice de l'italien, elle éprouve, l'âge mûr atteint, le poids d'un passé de plus en plus obsédant, encombré d'amours malheureuses, de regrets et d'espoirs non réalisés. La mort, qui la surprend dans son sommeil, survient alors pour lui permettre de prendre congé de ce passé et de nourrir d'autres espérances ; celle, en particulier, de mieux comprendre ses proches, de poursuivre - mais de manière plus intense - une existence autre à leurs côtés.

Le roman développe ainsi l'idée qu'au lieu d'un repos éternel la mort ouvre sur une

vie future où les êtres continuent de bouger, d'agir, d'aimer, de souffrir. Véronique Ottavi retrouve, dans un restaurant génois, l'époux qu'elle vient de perdre et découvre que sa fille, muette et malade, morte dans un passé plus ancien, est devenue une belle jeune femme.

Ces retrouvailles sont-elles la promesse d'un bonheur enfin possible ? L'héroïne avoue cependant sa déception : Matthieu, le mari insaisissable et fuyant, n'a pas vraiment changé ; les malentendus ne sont pas dissipés ; quant à Dieu, la mort ne nous permet toujours pas de Le rejoindre, nous dit-elle.

Le rêve sans fin dans lequel Véronique est désormais plongée, s'il permet un retour vers les lieux familiers (la vieille maison de campagne près de Marseille à l'atmosphère délicieusement désuète ou l'Italie teintée d'ocre et de rose) ne manque pas cependant de figurer une impasse. Il n'ouvre que sur un « avenir aux couleurs du passé », assez décevant, somme toute.

Faut-il être corse comme l'héroïne de Francine de Martinoir pour croire aux histoires de revenants ?

Jocelyne BUCHE

Francine de Martinoir - « *Véronique revient* », Éditions du Rocher, 2003, prix franco : 18 €.

Révolution dans la guerre

Longtemps occultée par la mythologie stalinienne de la guerre d'Espagne, puis redécouverte grâce à l'un des meilleurs films de Ken Loach, *Terre et Liberté*, l'histoire du POUM est désormais dans le champ de la recherche historique.

Pendant un demi-siècle, l'histoire de la guerre civile espagnole fut écrite par les vaincus. Du moins par certains d'entre eux, républicains de gauche et communistes d'obédience moscoute.

Nationalistes contre **Républicains**. Telles sont en effet les lignes du front militaire, qui masquaient les profondes divisions qui régnaient à l'intérieur des deux camps. On sait que le royaliste Bernanos dénonça dans un livre désormais classique l'imposture de la « croisade » franquiste. On a longtemps préféré ignorer les contradictions violentes qui marquèrent la République espagnole, sanctifiée par sa défaite face au fascisme et par le sacrifice de tous ceux qui combattirent pour la sauver.

Les enjeux politiques de l'historiographie de la guerre d'Espagne ayant disparu il est désormais possible d'examiner lucidement l'histoire politique de la guerre civile - magistralement défrichée voici une quarantaine d'années par Pierre Broué et Émile Témime dans un livre qui demeure une référence (1). Dans cette perspective critique, Wilebaldo Solano a publié une histoire du *Partido Obrero de Unificación Marxista* (POUM) riche d'analyses, de portraits, de documents, et d'autant plus passionnante que l'auteur fut témoin et acteur de la révolution espagnole.

Car il y eut bien une révolution dans les débuts de la

guerre civile, qui fut entreprise sur le territoire de la République. Mais aussi une révolution dans la révolution : celle qui opposa les socialistes révolutionnaires et les anarchistes aux communistes staliniens. Présenté par les communistes espagnols comme trotskiste, mais sévèrement critiqué par Trotski, le POUM fut sans conteste le fer de lance de ce socialisme révolutionnaire. Fondé le 6 avril 1935, ce parti qui compte 45 000 militants en décembre 1936 est la première organisation ouvrière de Catalogne et couvre tout le territoire de la République que ses miliciens défendent les armes à la main.

Wilebaldo Solano montre pourquoi Staline décide l'élimination de cette organisation qui est militairement défaite, comme ses alliés de la FAI-CNT, à Barcelone en juin 1937. Il éclaire les circonstances de l'assassinat d'Andrés Nin, fondateur du POUM, prestigieux militant internationaliste qui fut l'ami de Trotski, de Boukharine, de Victor Serge. Il évoque enfin les conditions dans lesquelles le POUM parvint à survivre, en dépit de la double persécution fasciste et stalinienne. Fidélité rigide, travail rigoureux.

Maria DA SILVA

(1) Pierre Broué et Émile Témime - « *La Révolution et la guerre d'Espagne* », Éditions de Minuit, 1961, prix franco : 36 €.

(2) Wilebaldo Solano - « *Le POUM : Révolution dans la guerre d'Espagne* », Syllepse, 2002, prix franco : 21 €.

Offre spéciale

La Régence (1715-1723)

par Aimé Richardt

préfacé par Madame la comtesse de Paris

Prix franco : 22 €

Souscription

L'embellie espérée

Pourquoi avais-je douté ? Pourquoi m'étais-je tant inquiété ? Une fois de plus, nos lecteurs et amis ont répondu présent à notre appel annuel. L'objectif que nous visions – 14 000 € avant les vacances – a été atteint et même un peu dépassé à la date prévue. C'est pour nous un grand soulagement car – même si notre situation reste toujours fragile – cela signifie que *Royaliste* pourra continuer sa parution à son rythme bimensuel et que nous pourrions honorer nos échéances.

Cette souscription est aussi pour nous source de fierté car, lorsque l'on examine nos listes de souscripteurs, l'on y découvre nombre de noms de personnalités qui, sans être royalistes, tiennent à nous manifester leur sympathie et leur soutien, témoignant par là même de la place irremplaçable qu'occupent *Royaliste* et la NAR dans le paysage politique et intellectuel.

Que vous dire de plus ? si ce n'est un immense MERCI du fond du cœur.

Yvan AUMONT

12^e liste de souscripteurs

Henri Allart 50 € - Monique et Jean Aubry 100 € - Christian Barnet 50 € - Gérard Bellebeau 30 € - Christophe Bertorelle 20 € - Françoise Germain Robin et Luc Beyer de Ryke 20 € - Roger Sumène 50 € - Djamel Boudjelal 12,95 € - Joël Bouéssée 100 € - P.Y.B. (Hauts de Seine) 153 € - Sabine Breuillard 100 € - Michel Bugnon-Mordant 50 € - Gérard Caule 50 € - Jean-Philippe Chauvin 30 € - Gilles et Florence Chopard-Guillaumot 50 € - Guy Delranc 7 € - Jean-Louis Dhome 15 € - Pierre-Jacques Durbise 31 € - Michèle Dutac 7,24 € - Richard Fielz 100 € - Alain Flamand 50 € - Thierry Foyard 50 € - G^{al} Pierre Gallois 50 € - Yves Gillet 20 € - Michel Godefroid 20 € - R.H. (Paris) 20 € - Patrick Jacques 7,62 € - Blandine Kriegel 40 € - Charles Lamarche 50 € - Antoine Lazinier 55 € - Guy Leclerc-Gayraud 10,29 € - Christian Lecocq 50 € - Patrice Leraut 50 € - Gabriel Matzneff 40 € - Jean-François Maurel 75 € - André Mercier 50 € - Maurice Perrin 12 € - Olivier-Henri Pfister 20 € - Jacques de Poulpique 38,11 € - Yolande de Prunel 50 € - C.Q. (Haute Garonne) 50 € - Jacques Roué-Daëron 30 € - Hervé Rumin 30 € - Bernard Sonck 50 € - François Tanné 100 € - Raymond Tavernier 5 € - Philippe Tesson 75 € - Alain Théry 16 € - Paul Thibaud 50 € - Axel Tisserand 150 € - Laurent Veyrenc 40 € - Anne-Marie Vilespy 100 €.

Total de cette liste : 2 480,26 €

Total précédent : 12 211,80 €

Total général : 14 692,06 €

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>
- ✓ Téléphone : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de :
Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris

Propagande

Devoirs de vacances

Le succès de notre souscription annuelle, dont nous nous félicitons, ne doit pas masquer le fait que notre situation serait plus équilibrée et plus saine si *Royaliste* avait deux ou trois centaines d'abonnés supplémentaires. Tout au long de l'année, depuis le siège, nous nous efforçons, par des moyens divers (abonnements d'essai, envois d'exemplaires spécimen, etc.), de trouver ces nouveaux abonnés qui nous seraient tellement précieux. Mais l'efficacité de ces moyens un peu administratifs est faible et il faut déployer de très gros efforts, coûteux en temps, en énergie et en argent pour obtenir des résultats très modestes.

En revanche, l'expérience montre que les actions personnelles menées par nos lecteurs eux-mêmes sont beaucoup plus efficaces en ce domaine. La période estivale est particulièrement propice pour cela et nous vous proposons de la mettre à profit de plusieurs manières qui ont toutes comme objet de faire connaître *Royaliste* :

1) Utiliser nos autocollants publicitaires. Ils sont très visibles (jaune vif), ils intriguent (*Royaliste* qu'est-ce que c'est ? Ça existe encore ?), ils donnent notre téléphone et notre adresse et proposent un exemplaire gratuit. Accessoirement ils nous permettent de constituer des listes de personnes susceptibles d'être intéressées par nos activités et que nous ne manquerons pas de relancer à l'occasion...

2) Nous communiquer les noms et adresses de vos amis. Nous leur servirons (de votre part ou d'une manière anonyme) un abonnement d'essai de trois mois à *Royaliste*. A son terme nous leur proposerons un abonnement normal et nous vous tiendrons au courant en cas de réponse positive.

3) Acheter quelques exemplaires du présent numéro de *Royaliste* et les emporter avec vous en vacances. Vous pourrez alors montrer le journal et le laisser en cadeau aux personnes que vous rencontrerez ou avec lesquelles vous aurez eu l'occasion de discuter.

Vous trouverez ci-dessous les indications pratiques pour pouvoir remplir vos devoirs de vacances ainsi que les tarifs correspondants. Mais il ne faut pas que la question financière soit un frein à votre action. Si vous ne pouvez pas y subvenir, passez nous malgré tout votre commande, nous la servirons quand même...

Y.A.

● Autocollants – De format 9,9 x 3,8 cm, de couleur jaune vive, vendus par planche de 14 exemplaires. Tarif : de 1 à 3 planches : 1 € la planche – de 4 à 9 planches : 0,50 € la planche – de 10 à 25 planches : 0,45 € la planche.

● Abonnement d'essai de trois mois : 3,80 € l'abonnement.

● Numéro d'été de *Royaliste* : 5 ex. : 10 € - 10 ex. : 15 € - 20 ex. : 20 €.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Ils détruisent la Constitution

La démolition de l'édifice constitutionnel fondé par le général de Gaulle s'accélère et s'aggrave.

L'entreprise avait commencé sous l'égide de Valéry Giscard d'Estaing, qui avait repris et fait adopter le projet pompidolien du quinquennat : coup terrible porté à la logique même de nos institutions. A la fin de l'année dernière on proclama que la République était décentralisée, en contradiction totale avec le principe monarchique et républicain d'indivisibilité. On avait auparavant placé dans le texte constitutionnel un bout d'idéologie paritaire, comme si l'égalité devant la loi n'était pas proclamée dans le préambule de 1958.

Nous avions dénoncé cette manie de la surcharge, du griboillage et du déclamatoire qui recouvrent les dispositions essentielles de notre texte constitutionnel et y sèment la confusion (1).

Peine perdue – cela va presque sans dire. L'oligarchie tout entière adhère à l'idéologie de la modernité qui se « décline », comme on dit aujourd'hui, sur divers modes au mépris de nos principes fondateurs. Jacques Chirac est l'entrepreneur en chef de cette démolition, réalisée avec la complicité de Lionel Jospin et de la gauche, puis en compagnie de Jean-Pierre Raffarin et de personnages qui osent encore s'affirmer gaullistes ou qui font mine de s'inscrire dans la tradition du libéralisme politique français.

Décidés à ignorer les mises en garde de juristes réputés, considérant que « les gens » ne comprennent rien à la technique constitutionnelle, les adeptes de la *gouvernance* peuvent continuer le saccage sous prétexte de faire

bouger les choses et d'introduire partout de la transparence. Ayant tous les pouvoirs, ils s'octroient le droit de faire n'importe quoi.

A la rentrée, une nouvelle révision de la Constitution obligera les pouvoirs publics à « promouvoir le développement durable » en référence à une « charte de l'environnement ». Idée sympathique en apparence mais à tous égards perverse puisqu'elle consiste à plaquer par pure démagogie un bout du programme électoral de Jacques Chi-



rac sur la Constitution en référence à une conception du développement qui est contredite par toutes les décisions économiques et sociales du gouvernement. La surcharge du texte prend ici la forme d'une imposture.

Cette imposture est d'autant plus scandaleuse que l'exposé des motifs célèbre « une troisième et nouvelle étape du pacte républicain » qui viendrait compléter la Déclaration de 1789 et les principes économiques et sociaux inscrits dans le Préambule de 1946.

C'est ajouter une fiction écologisante à un bloc de principes fondamentaux qui sont abandonnés ou violés. On ignore délibérément les principes de 1946, dans

le mépris de l'œuvre accomplie à la Libération. On oublie aussi que le préambule de 1958 réaffirme solennellement les « principes de la souveraineté nationale » proclamés en 1789 et pourtant contredits par de nombreuses dispositions contenues dans les traités, chartes et directives qui sont censés organiser l'Union européenne.

A quand un débat public, démocratique, sur la souveraineté nationale et sur les fonctions du président de la République qui est « le garant de l'indépendance nationale » et de « l'intégrité du territoire » mise en péril par le référendum en Corse où seule une fraction du peuple français est appelée à voter par référendum ?

Et ce n'est pas fini ! Une autre révision constitutionnelle est prévue, qui porte sur l'immunité du président de la République, qu'on veut proclamer inutilement et qu'on équilibre faussement par l'adoption d'une procédure d'empêchement.

Cette réforme est inutile puisque le président de la République ne bénéficie pas d'une immunité absolue puisqu'il peut être traduit en Haute Cour, mais d'un double privilège de procédure et de juridiction établi par la Constitution et précisé par la jurisprudence du Conseil Constitutionnel. Elle est inacceptable puisqu'elle revient à instituer une responsabilité théorique du chef de l'Etat devant le Parlement et à protéger certains présidents – à commencer par Jacques Chirac – en raison de l'orientation politique du Sénat qui bloquera toute procédure tournée contre un homme de droite.

Sur les décombres de la Constitution, un clan construit son abri. Le peuple a compris pourquoi et le crie dans les rues. « Chirac en prison ! » dit-on. Retour du bâton...

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. l'éditorial du n° 806 de *Royaliste* : « Inscriptions académiques ».